



## ACV ET DECLARATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR DES PRODUITS et COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION BOIS

L'étude a permis de faire progresser la filière bois dans la réalisation de déclarations environnementales de produit bois dans le secteur de la construction, notamment par :

- la réalisation d'une base de données d'inventaires de cycle de vie sur la mise à disposition de sciages français,
- l'établissement d'un scénario moyen de gestion des déchets bois de construction et de démolition,
- un travail méthodologique sur la prise en compte de la fin de vie dans la nouvelle norme européenne relative aux déclarations environnementales des produits de construction (EN 15804).

Le projet a également permis la réalisation de 9 déclarations environnementales :

- 4 déclarations sur des murs ossatures bois (mise à jour selon la norme EN 15804 et les exigences du décret sur la déclaration environnementale des produits de construction et publication en 2015),
- 2 déclarations sur des planchers bois préfabriqués et 3 sur des bardages (disponibles sur le site internet <http://www.catalogue-construction-bois.fr>).

## LCA AND ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATIONS FOR WOOD CONSTRUCTION PRODUCTS AND SYSTEMS

The study has helped advance the wood sector in making environmental product declarations (EPD) for the construction sector, including :

- The development of a life cycle inventory database for sawn timber supply in France,
- The work on an average management scenario for wood construction and demolition waste,
- The application of the methodological rules for wood product's end of life according to the EN15804 standard related to EPDs in the construction sector.

Nine EPDs were produced thanks to this project :

- 4 EPDs on wood frame walls (update according to the EN 15804 standard and to the requirements of the French decree on environmental declaration for construction products and publication in 2015),
- 3 EPDs on claddings and 2 on wooden floors (available on the website <http://www.catalogue-construction-bois.fr>).

Réalisation :

©FCBA

Avec le soutien de :

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)



Le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, a pour mission de rassembler, développer et partager avec les acteurs de la construction les connaissances scientifiques et techniques déterminantes pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments et de leur environnement. Son rôle d'accompagner des professionnels constitue une priorité et ses activités sont organisées pour être accessibles à l'ensemble des acteurs et partenaires du monde de la construction.

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.



L'Interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée en 2004 sous l'égide du Ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, et cofinance des actions collectives de promotion, de progrès technique, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de Recherche et Développement, en encourageant l'innovation et l'export de produits transformés.

Aujourd'hui France Bois Forêt regroupe l'ONF, la FNCOFOR, PPF et l'UCFF ainsi que les organisations professionnelles suivantes : UNEP, SNPF, FNEDT, FBT, FNB, LCB, SYPAL, SEILA, SIEL. L'association France Bois Régions est membre associée, aux côtés du CNPF, la CNIEFEB, le CIBE et l'ASFFOR.



La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages dépend du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du Ministère du logement et de l'égalité des territoires. La sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction est chargée, des questions techniques, économiques et environnementales dans la construction et l'habitat, notamment dans le domaine de la réglementation technique, de la protection de l'environnement et de la prévention des risques.